# Macintosh HD:Users:Ben:Desktop:PNUD:PNUD_TOOLBOX Com:4.LOGOS:Logo_PNUD:PNUD_Logo-Bleu-Tagline_Noir.pngCONCEPT NOTE

**Protection de droits de prisonniers et Amélioration des conditions légales et matérielles de détention dans les prisons de Bujumbura, Rumonge, Gitega et Ngozi**

1. **Contexte**

La République du Burundi a pendant des décennies été bousculée par des violences de tout genre conduisant à des guerres civiles. C’est en 2000 que les accords conclus à Arusha entre les différentes parties prenantes au conflit burundais ont permis de retrouver le chemin de la paix. Les premières élections démocratiques après la guerre civile, ont été organisées en 2005 et elles ont été reprises en 2010.

Afin de consolider les acquis de la paix et de la démocratie, le PNUD a lancé un programme visant à promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et de la sécurité au Burundi. Dans ces domaines, le PNUD a contribué à la réforme législative, le renforcement du secteur de la justice et la promotion de l'accès à la justice pour les personnes vulnérables. Le programme a été étendu sur deux cycles de programme, 2012-2014 et 2014-2016.

Cependant, en 2015 le Burundi a de nouveau face à l- des élections générales. Ce processus électoral de 2015 a été caractérisé par un climat d'intolérance et de violence. Le président en exercice, Mr Pierre Nkurunziza a décidé de briguer un troisième mandat en dépit des protestations de l'opposition, de la société civile et la communauté internationale.

Ainsi, les élections ont été boycottées par l'opposition. Les partenaires techniques et financiers ont suspendu leur soutien à ce processus. L'Eglise catholique, l'Union européenne, l'Union africaine et des ONG se sont retirées de l'observation des élections. Beaucoup de Burundais ont pris le chemin de l'exil et il est estimé que plus de 400 personnes ont été tuées et des centaines ont été arrêtés et restent en prison sans aucune forme de procès. Des infrastructures médiatiques ont été détruites.

Pendant près de trois mois, la mise en œuvre de l'Etat de droit projet du PNUD a été paralysé en raison de la situation sécuritaire volatile associée à la mesure conséquente d'évacuer une partie du personnel. Malgré de nouvelles institutions en place à la fin du processus électoral controversé, la crise socio-politique persiste et l'appui financier de certains partenaires a été étendu à d'autres projets, y compris les zones que le PNUD apporte son soutien par le biais du projet Etat de Droit.

Dans ce contexte, le PNUD appuie, à travers le projet actuel, les organisations de la société civile à fournir des services d'aide juridique aux groupes vulnérables dans 8 provinces au Nord (Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga) et au Sud-Centre (Gitega, Rutana, Bururi et Makamba). Et le PNUD continuera d'axer son programme d'Etat de droit directement aux populations vulnérables.

1. **Justification du projet**

Dans les provinces du Burundi où le projet intervient et même dans la capitale à Bujumbura, il reste un grand besoin d’amélioration des conditions légales et matérielles de détention des personnes vulnérables.

Ces conditions sont déplorables, avec des prisonniers régulièrement privés de leurs droits fondamentaux surtout d’assistance juridiques et judiciaire et soumis à des longues périodes de détention provisoire et parfois arbitraire. Le manque d'accès à la nourriture suffisante et à l'eau, la violence chez les détenus est omniprésente, avec quelques-unes des précautions les plus élémentaires souvent ignorées, telles que la fourniture des quartiers séparés pour les civils et les militaires. La surpopulation est également une préoccupation importante.[[1]](#footnote-1) **Le taux d’occupation des prisons au Burundi est de 186,8% dont 53% sont des personnes en détention préventive par rapport à la population carcérales.**

Un problème en partie expliqué par le fait que l'infrastructure physique de la plupart des prisons est dans un état de délabrement très avancé.

La privation générale du droit des prisonniers d’accès aux droits, à la nourriture et l'eau, couplé avec l'infrastructure de sécurité médiocre sur les prisons affaiblissement considérablement la promotion de l’Etat de Droit au Burundi. Dans le souci de préparer les détenus à leur reclassement, le projet développera une stratégie de réinsertion en considération des aptitudes professionnelles de chacun de détenu en collaboration avec partenaires impliqués.

Ainsi, dans une phase pilote, le PNUD compte focaliser ses actions dans trois prisons de trois grandes villes du Pays : Bujumbura, Ngozi, et Gitega

1. **Objectif général du projet**

Appuyer la protection des prisonniers et amélioration des conditions légales et matérielles de détention dans les prisons de Bujumbura, Gitega et Ngozi

1. **Résultats clés attendus et activités indicatives**

***Résultat 1. Les acteurs du secteur de la justice et secteur pénitentiaire, les partenaires gouvernementaux concernés, les organisations de la société civile et les dirigeants communautaires (y compris les chefs de village et les dirigeants de l'église) sont formés sur les droits des prisonniers et des détenus au regard des standards internationaux***

**Activités indicatives**

1. Appuyer la production des manuels de formation adaptés à chaque groupe de participant intégrant le droit burundais et les standards internationaux sur les droits des prisonniers ;
2. Organiser des sessions de renforcement des capacités des acteurs en prenant en compte chaque groupe et son niveau d’implication
3. Développer une stratégie de communication entre l’administration pénitentiaire, les juridictions, la Direction Générales des Affaires judiciaires et le Cabinet du ministre
4. Conduire une évaluation du niveau des connaissances et des attitudes des personnels pénitentiaires en matière d’éthique et déontologie professionnelle

***Résultat 2. Des comités pénitentiaires durables réunissant différents acteurs dans ce domaine sont mis en place***

**Activités indicatives**

1. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des comités de suivi des prisons dans les provinces concernées afin de renforcer le dialogue autour de la réforme pénitentiaire
2. Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des plans d’action des prisons dans les provinces concernées ainsi que leur mise en œuvre
3. Développer des mécanismes durables pour l'administration de la prison, la tenue des dossiers, suivi des dossiers, y compris la fourniture régulière de nourriture et de soins médicaux.

***Résultat 3. Un mécanisme de surveillance des conditions de détention et de fournir aux détenus une aide d'urgence est mis en place à travers le monitoring des prisons***

**Activités indicatives**

1. Appuyer les organisations de la société civile dans le monitoring des lieux de détention conjointement avec l’office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l’homme
2. Appuyer la mise en place des outils de suivi de détention des détenus dans les prisons des provinces-cibles y compris un mécanisme de plainte pour les prisonniers comme un moyen de résoudre les problèmes sans avoir recours à la violence ou émeute dans la prison
3. Initier la mise en place des fonds d’urgence pour répondre aux besoins urgents identifiés par les moniteurs de la prison, comme l'aide alimentaire ou médicale d'urgence

***Résultat 4. Un système d’aide légale aux prisonniers et détenus est mis en place à travers l’implication des bureaux de consultations juridiques des barreaux***

**Activités indicatives**

1. Appuyer les barreaux locaux (Bujumbura et Gitega) dans la fourniture de services juridiques et judiciaires aux prisonniers dans les provinces cibles en priorisant les cas des personnes vulnérables plus particulièrement les femmes;
2. Faciliter l’implication des universités notamment les facultés de droits qui peuvent également fournir des conseils juridiques de base aux personnes en détention provisoire sous la surveillance des avocats ;
3. Appuyer la tenue des audiences foraines dans les prisons en vue de juger rapidement les prisonniers en détention préventive

***Résultat 5. Un programme des activités génératrices des revenus(AGR) dans les prisons est mis en place pour une autosuffisance alimentaire dans les prisons.***

**Activités indicatives**

1. Organiser des sessions de renforcement des capacités des agents pénitentiaires et des prisonniers eux-mêmes sur la gestion des AGR et leur mise en place
2. Organiser des sessions de sensibilisations des populations environnantes las AGR dans les prisons pour faciliter l’écoulement des produits ;
3. Appuyer la mise en place des mécanismes de contrôle afin de suivre la mise en œuvre des AGR dans les prisons.

***Résultat 6. Une stratégie de réinsertion en considération des aptitudes professionnelles de chacun de détenu en collaboration avec d’autres partenaires est initiée***

**Activités indicatives**

1. Mettre en place une commission de réflexion sur la révision des textes législatifs et réglementaires en matière pénitentiaire
2. Appuyer l’élaboration d’une stratégie de réinsertion sociale des prisonniers au Burundi

**Intégration du Projet dans la programmation globale du PNUD en matière d’Etat de Droit**

Ce projet sera une partie de la programmation globale du PNUD dans le domaine Etat de Droit et sera mis en œuvre dans le cadre du projet d’appui à la promotion de la bonne gouvernance, le Renforcement de l’Etat de Droit et la Consolidation de la Paix afin de maximiser l'impact des différentes interventions, assurer la cohérence des projets dans la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation ainsi que la rationalisation des ressources pour la gestion de projet.

Il est aussi destiné à être complémentaire aux initiatives existantes dans ce domaine notamment avec l’Office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l’homme. Il pourra également assurer les synergies nécessaires et complémentarité avec d’autres projets existants

Ce contribue aux résultats du programme global Etat de Droit et seront mis en œuvre par une équipe du projet en parfaite collaboration et synergie avec d’autres partenaires afin d'assurer la cohérence dans les interventions.

**Couverture géographique et bénéficiaires attendus**

Le projet sera mis en œuvre dans trois prisons du Burundi : Bujumbura, Ngozi et Gitega

**Partenaires étatiques Clés**

* Ministère de la Justice
* Ministère des Droits Humains
* Office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l’homme
* CICR

**Durée du projet et Financement**

* Durée prévue : 2 ans
* Le coût total estimé à USD 2.000.000

**Potentiels bailleurs des fonds**

* Belgique

 .

Contact

PNUD: henri.mashagiro@undp.org

 Patricia.ntahorubuze@undp.org

 pascal.mukanya@undp.org

1. Plotique Scetorielle du Ministère de la Justice 2016-2010 [↑](#footnote-ref-1)